



Délibération n°14

Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021

Service des Sports

Domaine de compétence :
7 - Finances locales

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lylane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Port de plaisance- Adhésion à l'Association des Ports de Plaisance des Hauts de France (APPHF).

Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

L'Association des Ports de Plaisance des Hauts de France lance son appel à cotisation pour l'année 2021.

Vu la Commission « marine » en date du 14 avril 2021,

Considérant que le réseau des ports de la Côte d'Opale s'est structuré en association Loi 1901 et a pris pour nom « l'Association des Ports de Plaisance Maritime et Fluviaux des Hauts de France (APPHF) » ;

Considérant que cette association a pour but de représenter les 5 ports de plaisance de la Côte d'Opale et 7 ports fluviaux et a pour objectif d'insuffler une dynamique positive, de fédérer les différentes actions possibles pour accroître la notoriété et le professionnalisme de chaque port de plaisance ;

Considérant que le montant est calculé en fonction du nombre d'anneaux déclarés (deux cent quarante) à onze euros par anneau soit un montant total de 2640€ (deux mille six cent quarante euros) ;

Considérant que le programme d'actions pour l'année 2020 a été défini comme suit :

1. Qualité port
 - a. Formations juridiques et veilles juridiques
 - b. Site internet
 - c. Panneaux et pavillons plaisance Hauts de France
 - d. Adhésion réseau « Idéal connaissance »
2. Renforcement de l'attractivité touristique
 - a. Etude positionnement régional
 - b. Communication sur l'étude
 - c. Marketing/commercialisation des offres
 - d. Publi-reportage
3. Promotion environnementale
 - a. Engagement dans la démarche Ports propres (certification)
 - b. Animation journée collecte des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer la poursuite de ce partenariat à l'association
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la contribution de 2640€ (deux mille six cent quarante euros) pour l'année 2021

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.